



Procès verbal de la réunion des administrateurs 31 mai 2011

Hôtel Clarendon, salle Russell, 17h

Étaient présents :

Jean Beauchesne
Roger Bertrand
France Bilodeau
Claudette Blais
Nadine Galy
Louis Germain
Michel Leclerc
Jacques Lévesque

S'étaient excusés :

Étienne Berthold
Michelle Bussièrès
Véronyc Sansoucy

Denis L'Anglais, conseiller juridique, a également justifié son absence. Louis Germain préside et Claudette Blais agit comme secrétaire de réunion

1. Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Louis Germain, appuyé par Jacques Lévesque que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2011

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Lévesque et appuyée par Michel Leclerc.

3. Prise de position : projet Le Port Dauphin

Le mémoire concernant le projet Le Port Dauphin a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration du CCVQ afin qu'ils en prennent connaissance avant la présente réunion. Ce mémoire a été déposé à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec par Danielle Frenette et Gérald Jean, pour le Regroupement des résidents et commerçants de l'Îlot St-Nicolas, le 8 mars 2011.

Louis Germain présente la mise en contexte de ce projet et fait part de la demande d'appui formulée par le Regroupement des résidents et commerçants. Les échanges ont porté sur la nature des différents préjudices qui ont été identifiés et sur les demandes spécifiques formulées par les représentants du Regroupement. Il est convenu que la position du CCVQ serait transmise aux requérants par voie de résolution.

Considérant :

- que le projet Le Port Dauphin est un projet de construction de vingt-huit unités résidentielles, sur un site vacant déjà zoné résidentiel;
- que ce projet est en concordance avec les priorités et orientations du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville et du Plan directeur de quartier, qui énonce comme toute première de dix orientations « Protéger et développer la fonction résidentielle dans le quartier ».
- l'importance de prioriser la fonction résidentielle, compte tenu des fortes pressions qui s'exercent pour le développement de fonctions plus lucratives comme l'hôtellerie, les bureaux ou les commerces associés au tourisme;
- que l'usage *habitation* ne représente que seulement 8% de l'utilisation du sol dans le Vieux-Québec;
- que ce projet constitue la phase 4 d'un projet global de reconstruction et que les premiers acheteurs des unités résidentielles en 1984 étaient au fait des phases subséquentes et de l'état des lieux;
- que certains des préjudices identifiés par les requérants sont pratiquement inhérents à tout projet de reconstruction de ce site. Nous devons convenir qu'il y aura une diminution de la visibilité de certains bâtiments, une perte d'ensoleillement, une perte d'intimité et une possible diminution de la qualité de vie des résidents actuels;
- l'histoire de la ruelle des Chantiers, il nous apparaît que les perspectives visuelles ne pouvaient qu'être momentanées après les démolitions de 1994, cette rue ayant toujours été bordée de bâtiments construits sur les deux côtés;
- que les différents dessins-perspectives consultés ne concordant pas tous, il nous est difficile de statuer clairement quant à l'insertion de ce projet dans la trame urbaine historique;
- la problématique soulevée en matière de stationnement ne peut pas être retenue, puisque le Conseil d'arrondissement a déjà autorisé une contribution au Fonds de stationnement de la Ville de Québec pour la partie nord du projet et la construction de 14 stationnements souterrains pour sa partie sud;
- les avis unanimes des différentes instances consultées dont le Ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine, la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de quartier;

- la Déclaration de principes adoptée lors des États généraux du Vieux-Québec, qui prévoit notamment la priorisation de l’habitation et la promotion d’un esprit contemporain respectueux du contexte patrimonial, pour toute nouvelle intervention dans l’espace urbain;

Il est proposé :

- que le CCVQ remercie les représentants du Regroupement des citoyens et commerçants de lui avoir transmis le Mémoire concernant le projet Le Port Dauphin;
- que le CCVQ souligne l’effort de mobilisation des citoyens et commerçants du secteur quant à la protection de leur qualité de vie;
- que le CCVQ réitère son positionnement quant à l’importance de la reconstruction de ce site pour des fins résidentielles et cela conformément au Plan directeur de quartier et aux orientations découlant de la Déclaration de principes adoptée lors des États généraux, le 29 octobre 2010;
- que le CCVQ rappelle aux requérants que des consultations publiques ont déjà été tenues et que les avis formulés par les différentes instances au dossier sont favorables à la réalisation de ce projet.

4. Gestion du déficit

Il avait été convenu que l’on tenterait de combler le déficit encouru lors de la tenue des États généraux, en sollicitant les instances gouvernementales et les entreprises privées pour des contributions respectives de 50%.

Louis Germain donnera suite à la proposition formulée par Monsieur Claude Tessier, à l’effet de solliciter certains agents d’immeubles du quartier, pour qu’ils contribuent financièrement au CCVQ. Une rencontre est prévue au cours du mois de juin.

Roger Bertrand fera les relances nécessaires auprès des instances gouvernementales, lorsque nous disposerons des résultats de la sollicitation des Entreprises privées.

5. Comparution devant le Comité plénier du Conseil municipal

Louis Germain précise que la rencontre prévue avec le Comité plénier du Conseil municipal est reportée à l’automne prochain. Le dossier de l’amphithéâtre occupera l’actualité encore pour un certain temps et il s’avère préférable dans ce contexte de reporter notre comparution. Ce délai devrait nous permettre de mieux préparer notre plan d’action concernant le suivi des recommandations émanant des États généraux. Il devrait aussi permettre une avancée sur le dossier du SIVQ (système d’information du Vieux-Québec). À cet effet, une rencontre est prévue le 13 juin prochain avec des représentants de la Ville de Québec et de l’Université Laval, pour préciser les besoins d’informations pour fins de recherche et fins de gestion.

6. Hôtellerie illégale

Louis Germain précise que la prochaine rencontre sur ce dossier ne pourra se tenir avant le 11 juillet, compte tenu des périodes d'absence du pays de Michèle Bussièrès et de Roger Bertrand.

7. Sous-comité des activités sociales

Véronyc Sansoucy n'organisera pas l'édition 2011 de la Fête des voisins. Le peu de disponibilité manifesté pour l'organisation de cette activité nous oblige à reporter ce projet à la prochaine année.

8. Varia

a) Rapport du Comité de travail sur le tourisme

Louis Germain souligne l'importance de ce rapport, compte tenu des enjeux associés au développement touristique. Il propose la formation d'un Comité de travail spécifique sur le tourisme. Michel Leclerc en assumera la responsabilité et Jean Beauchesne y collaborera.

b) Démission d'un membre du CA

Roger Bertrand remet sa démission comme membre du Conseil d'administration et Vice-président. Au-delà des problèmes de disponibilité qui l'empêchent de s'impliquer davantage au CCVQ, il souligne le fait qu'il s'agit aussi d'un positionnement de principes.

c) Comité de suivi du Moulin à images

Michel Leclerc participera à la prochaine rencontre du Comité de suivi du Moulin à images, prévue pour le 6 juin. Il fera rapport à la prochaine rencontre ou à Louis Germain si des informations doivent faire l'objet d'une publication dans MursMurs.

d) Compte tenu de la période estivale, on ne prévoit pas de rencontres statutaires pour les mois de juillet et août.

La réunion se termine à 18h30.